

## 8% des Belges prennent le volant tous les mois après avoir pris des calmants ou des somnifères

A Bruxelles, ce chiffre est plus important encore : 17% !

***La conduite sous l'influence de somnifères et de calmants est un phénomène relativement méconnu. Pourtant, 8% des conducteurs belges déclarent conduire au moins une fois par mois après avoir fait usage d'un de ces produits. C'est ce qu'il ressort de la 11<sup>e</sup> édition de l'enquête nationale d'insécurité routière de l'institut Vias. Autre chiffre préoccupant : près d'un jeune conducteur sur 7 a roulé le mois dernier sous l'influence d'une ou de plusieurs drogues. Le cannabis est la drogue la plus souvent consommée mais le gaz hilarant reste populaire, surtout auprès des jeunes hommes. L'institut Vias demande que cette substance soit immédiatement retirée de la vente et qu'il soit interdit d'en posséder.***

Pour cette enquête, l'institut Vias a interrogé un échantillon représentatif de 6000 usagers belges sur les drogues et autres produits euphorisants.

### **1 Bruxellois sur 6 roule après avoir pris des somnifères et des calmants**

La conduite sous l'influence de somnifères et de calmants est un phénomène dont on ne parle pas assez. 8% des conducteurs belges déclarent conduire au moins une fois par mois après avoir fait usage d'un de ces produits. C'est à Bruxelles que le problème est le plus sérieux. 17% des conducteurs bruxellois conduisent tous les mois après avoir pris des somnifères et des calmants. En Wallonie, ce chiffre est de 8% et en Flandre de 5%.

Les somnifères et les calmants sont prescrits par un médecin pour des raisons médicales, mais ces substances peuvent entraîner une dépendance pour ceux qui les prennent. Etant donné qu'elles exercent une influence sur le fonctionnement du cerveau, elles peuvent aussi avoir un impact important sur l'aptitude à la conduite. En France, ces risques sont indiqués sur l'emballage mais en Belgique, ce n'est pas encore le cas.

Selon le docteur Peter Vander Eeckt du CARA, "*De nombreuses études ont montré que les somnifères et les calmants peuvent altérer de manière significative nos capacités de conduite, en particulier au début de la consommation et lors d'une augmentation de la dose. Mais même en cas de consommation chronique, l'impact reste important, notamment sur les temps de réaction et la concentration.*"

### **1 jeune sur 7 prend le volant sous l'influence de drogues**

La conduite sous l'influence de drogues reste également un gros problème dans notre pays. Au total, 5% des conducteurs avouent avoir conduit le mois dernier après en avoir pris, mais avec des différences entre les Régions : 6% en Wallonie ; 11% à Bruxelles et 4% en Flandre.

C'est surtout chez les jeunes conducteurs que la consommation de drogues dans la circulation est problématique : 14% des 18-34 ans avouent prendre le volant au moins 1 fois par mois sous l'influence de drogues. Chez les conducteurs de 35 à 54 ans, ils sont 4% à conduire chaque mois après avoir pris des drogues illicites.

## **Le cannabis : drogue illicite la plus prisée**

Le cannabis demeure la drogue la plus populaire, même si une tolérance zéro est d'application à l'instar des autres drogues. Longtemps après avoir fumé un joint, un conducteur peut encore être positif au cannabis lors d'un test salivaire.

Les autres drogues les plus répandues sont les drogues synthétiques, la MDMA, l'ecstasy, les amphétamines et la cocaïne.

Les effets sur l'aptitude à la conduite dépendent de la drogue et de la quantité consommée. Le cannabis altère surtout la capacité du conducteur à réagir de manière adéquate face à des situations à risque. L'ecstasy et la cocaïne incitent les conducteurs à rouler beaucoup trop vite et à prendre des risques.

## **Le risque de se faire contrôler 4 fois plus élevé qu'il y a 10 ans**

En 2013, 3394 conducteurs ont été contrôlés positifs aux drogues. Au cours des 6 premiers mois de 2022, ils étaient déjà 6501. En 10 ans, le risque de se faire contrôler a donc quadruplé. Au cours des années à venir, le nombre de tests salivaires grimpera jusqu'à plus de 100.000 par an.

## **Gaz hilarant : interdiction nécessaire**

Le problème de la conduite sous l'influence du gaz hilarant reste particulièrement inquiétant. 7% des conducteurs belges affirment conduire chaque mois après avoir pris du gaz hilarant. A Bruxelles, ils sont 17%, en Wallonie 7% et en Flandre 6%. Comme pour les drogues, ce phénomène est très répandu chez les jeunes conducteurs : 18% des 18-34 ans en prennent chaque mois.

Le gaz hilarant est indétectable par le biais d'un test. Sa consommation peut provoquer une sensation d'étourdissement impactant la façon de conduire dans la circulation. En outre, le conducteur peut être particulièrement distrait si les autres occupants sont pris de fou rire. Une proposition de loi est actuellement sur la table pour interdire la vente, le transport et la possession de gaz hilarant comme c'est déjà le cas aux Pays-Bas. L'institut Vias espère qu'elle sera bientôt approuvée afin que cette problématique puisse être traitée à bras-le-corps.

## **Conclusion**

La prise de drogues, de gaz hilarant, de somnifères ou encore de calmants influe sur la capacité à réagir et l'aptitude à la conduite. Outre un effort continu de sensibilisation des jeunes conducteurs en particulier, il reste important d'investir dans une intensification des contrôles. Concernant le gaz hilarant, une proposition de loi visant à interdire sa vente, sa possession et son transport est sur la table. L'institut Vias espère vivement que cette proposition sera rapidement ratifiée. Pour ce qui est des somnifères et des calmants, il serait souhaitable de suivre l'exemple de la France et de mentionner clairement sur l'emballage que ces médicaments sont susceptibles d'altérer la façon de conduire un véhicule.

Georges Gilkinet, Ministre fédéral de la Mobilité : *« L'actualité récente nous démontre un fois encore combien la conduite sous influence de drogues est extrêmement dangereuse, pour soi-même et surtout pour les autres usagers de la route. C'est la raison pour laquelle je plaide pour la systématisation du contrôle de toute éventuelle consommation de stupéfiants en cas d'accident de la route. L'étude de Vias nous montre combien c'est important, la conduite sous influence étant l'un des trois grands tueurs sur la route, avec la distraction et la vitesse. C'est dans le même état d'esprit que je défends l'interdiction de la vente libre du protoxyde d'azote afin d'enrayer l'usage très dangereux de ce gaz hilarant au volant. Tout doit être mis en œuvre pour diminuer le nombre de victimes de la route ».*

### Personnes de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20

Pascal DEVOS, directeur communication de G. Gilkinet : 0478/34.23.77



Institut Vias  
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42  
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411